

# Chiffres clés des fonctions dirigeantes et des chefs de corps dans la Fonction publique de l'État



2019-2021



# Sommaire

Préambule	3
1/. Les départements ministériels.....	4
2/. Les administrations de l'État.....	5
3/. Le Corps diplomatique .....	6
4/. L'Enseignement fondamental et l'Enseignement secondaire.....	7
5/. La Force publique.....	9
6/. La Magistrature.....	11

# Préambule

L'objectif de cette publication est de présenter une photographie de la situation de l'emploi des fonctions dirigeantes dans les ministères et administrations de l'État ainsi que des chefs de corps dans la Magistrature<sup>1</sup> au 31 décembre des trois dernières années (2019, 2020, 2021).

Les fonctions dirigeantes comprennent en particulier les fonctions qui sont régies par la [loi modifiée du 9 décembre 2005](#) déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État. Les fonctions appartenant aux fonctions dirigeantes sont énumérées dans la loi. Les nominations à ces fonctions sont faites par le Grand-Duc, sur proposition du Gouvernement en conseil, pour une durée renouvelable de 7 ans. Le Chef d'État-Major de l'Armée, le Directeur général de la Police grand-ducale et le Directeur du Service de Renseignement de l'État peuvent être révoqués de leurs fonctions avec effet immédiat.

Cette publication présente les chiffres relatifs aux fonctions dirigeantes dans les ministères, aux directeurs et directeurs adjoints dans les administrations de l'État ainsi qu'aux chefs de corps de la Magistrature. Pour le propos de cette publication, ces chiffres sont ventilés selon les domaines suivants : les départements ministériels, les administrations de l'État, le Corps diplomatique, l'Enseignement fondamental et secondaire, la Force publique et la Magistrature.

La publication sera mise à jour annuellement.

---

<sup>1</sup> Les chefs de corps de la Magistrature n'entrent pas dans le champ de la loi du 9 décembre 2005 sur les fonctions dirigeantes.

# 1/. Les départements ministériels

Les départements ministériels ou ministères<sup>2</sup> sont constitués par arrêté grand-ducal.

Le Ministre a la qualité de chef d'administration dans les départements ministériels qui relèvent de sa compétence. Il est assisté notamment d'un ou de plusieurs premiers conseillers de Gouvernement. Chaque ministre désigne un conseiller qui représente le département ministériel au Préconseil. Le Préconseil est l'organe préparatoire du Conseil de Gouvernement et il s'occupe surtout des questions d'ordre politique et stratégique. Le Préconseil est présidé par le Secrétaire général du Conseil de Gouvernement.

À côté des premiers conseillers de Gouvernement, il existe encore d'autres fonctions dirigeantes auprès des départements ministériels, à savoir la fonction d'administrateur général et, dans certains domaines particuliers, des commissaires du Gouvernement.

## Nombre total des fonctions dirigeantes dans les départements ministériels (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)

	2021	2020	2019
<b>Administrateur général</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Premier conseiller de Gouvernement</b>			
Femmes	13	15	15
Hommes	36	37	37
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
<b>Commissaire</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	4	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

<sup>2</sup> Dans le contexte de cette publication, les fonctions dirigeantes des départements ministériels ne comprennent pas les fonctions dirigeantes du Corps diplomatique. Celles-ci sont présentées dans le chapitre sur le Corps diplomatique.

## 2/. Les administrations de l'État

Les administrations de l'État<sup>3</sup> sont créées par voie légale. Une loi établit le cadre de leur personnel et leurs missions<sup>4</sup>.

Les chefs d'administration peuvent avoir des titres différents (directeur, commissaire, inspecteur général, médecin directeur, etc.), mais pour les besoins de la présente publication, ces fonctions dirigeantes sont - dans le tableau ci-dessous - toutes classées sous la notion générique de directeur, puisqu'elles assument toutes la même fonction dans la hiérarchie de l'organigramme de leur organisation.

Les chefs d'administration sont assistés de fonctions dirigeantes qui exercent principalement la fonction de directeur adjoint, de commissaire adjoint, d'inspecteur général adjoint, mais qui sont - dans le tableau ci-dessous - toutes classées sous la notion générique de directeur adjoint, puisqu'elles sont toutes des fonctions dirigeantes qui assument la même fonction dans la hiérarchie de l'organigramme de leur organisation.

### Nombre total des fonctions dirigeantes dans les administrations de l'État (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)

	2021	2020	2019
<b>Directeur</b>			
Femmes	21	20	18
Hommes	65	64	62
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>84</b>	<b>80</b>
<b>Directeur adjoint<sup>5</sup></b>			
Femmes	19	23	20
Hommes	41	37	34
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>54</b>

<sup>3</sup> Dans le contexte de cette publication, les fonctions dirigeantes des administrations de l'État ne comprennent pas les directeurs adjoints des administrations de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire ou les fonctions dirigeantes de la Force publique, c'est-à-dire de la Police grand-ducale, de l'Armée et de l'Inspection générale de la Police, qui sont présentées dans des chapitres à part de cette publication.

<sup>4</sup> Dans quelques cas exceptionnels, une administration peut aussi être basée sur un arrêté grand-ducal 'équivalent à une loi'. Tel est par exemple le cas pour la 'Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement'.

<sup>5</sup> Il faut noter que deux directeurs adjoints ne dirigent pas une administration, mais un service du Département ministériel.

### 3/. Le Corps diplomatique

Le Corps diplomatique comprend les fonctions dirigeantes qui sont définies dans la [loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique](#).

**Nombre total des fonctions dirigeantes dans le Corps diplomatique (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)**

	2021	2020	2019
<b>Secrétaire général du département des affaires étrangères</b>			
Femmes	1	1	1
Hommes	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Premier conseiller de légation</b>			
Femmes	3	2	2
Hommes	5	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Représentant permanent auprès de l'Union européenne</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Ministre plénipotentiaire</b>			
Femmes	5	5	4
Hommes	17	20	18
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>22</b>

## 4/. L'Enseignement fondamental et l'Enseignement secondaire

L'inspection de l'Enseignement fondamental est divisée en quinze directions de l'Enseignement fondamental, qui sont gérées par des équipes composées d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints, dont les conditions et les modalités de nomination sont définies dans [la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'Enseignement fondamental](#). Selon la loi du 31 mai 2017, ces directions assument les missions de gestion et de surveillance pédagogique des écoles ainsi que la coordination de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. La répartition géographique des directions de l'Enseignement fondamental prend en compte le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants, d'écoles, de communes et les distances entre les écoles.

L'Enseignement secondaire comprend les directeurs et les directeurs adjoints des lycées, dont les conditions et les modalités de nomination sont définies dans [la loi du 29 juin 2005 portant fixation des cadres du personnel des établissements d'Enseignement secondaire](#).

### Nombre total des directeurs et des directeurs adjoints de l'Enseignement fondamental (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)<sup>6</sup>

	2021	2020	2019
<b>Directeur</b>			
Femmes	8	9	9
Hommes	15	15	14
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
<b>Directeur adjoint</b>			
Femmes	24	20	19
Hommes	17	17	16
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>35</b>

<sup>6</sup> Le nombre total des directeurs inclut douze inspecteurs de l'enseignement fondamental. Parmi ces 12 inspecteurs, trois inspecteurs font partie des directions de l'Enseignement fondamental, tandis que les neuf autres inspecteurs sont détachés dans des départements ministériels et des administrations de l'État.

**Nombre total des directeurs et des directeurs adjoints de l'Enseignement secondaire (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)**

	2021	2020	2019
<b>Directeur</b>			
Femmes	9	7	9
Hommes	30	31	31
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
<b>Directeur adjoint</b>			
Femmes	22	24	26
Hommes	41	41	41
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>65</b>	<b>67</b>



## 5/. La Force publique

La Force publique regroupe les fonctions dirigeantes de l'Armée, de la Police et de l'Inspection générale de la Police.

### Nombre total des fonctions dirigeantes dans l'Armée (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)

	2021	2020	2019
<b>Chef d'État-Major de l'Armée</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Chef d'État-Major adjoint de l'Armée</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Commandant du Centre militaire</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**Nombre total des fonctions dirigeantes dans la Police (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)**

	2021	2020	2019
<b>Directeur général de la Police</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Directeur général adjoint de la Police</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Directeur central de la Police</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	4	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

**Nombre total des fonctions dirigeantes dans l'Inspection générale de la Police (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)**

	2021	2020	2019
<b>Inspecteur général de la Police</b>			
Femmes	1	1	1
Hommes	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Inspecteur général adjoint de la Police</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## 6/. La Magistrature

Au sein de la Magistrature, et bien qu'ils ne tombent pas sous la loi sur les fonctions dirigeantes et ne sont pas nommés à durée déterminée, on peut relever pour les besoins de la présente publication les chefs de corps auprès de la Cour constitutionnelle, auprès de l'ordre judiciaire, de l'ordre administratif et de l'ordre social.

### Nombre total des chefs de corps de la Magistrature (au 31 décembre 2021, 2020, 2019)

	2021	2020	2019
<b>Président de la Cour constitutionnelle et Président de la Cour supérieure de Justice</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Procureur général d'État</b>			
Femmes	1	1	1
Hommes	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Président des Tribunaux d'arrondissement (Luxembourg, Diekirch)</b>			
Femmes	1	1	0
Hommes	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Procureur d'État (Luxembourg, Diekirch)</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Juge de paix directeur</b>			
Femmes	2	2	1
Hommes	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

	2021	2020	2019
<b>Président de la Cour administrative</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Président du Tribunal administratif</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Président du Conseil supérieur de la Sécurité sociale</b>			
Femmes	1	1	1
Hommes	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Président du Conseil arbitral de la sécurité sociale</b>			
Femmes	0	0	0
Hommes	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Ministère de la Fonction publique  
Observatoire de la Fonction publique

[info@fonction-publique.public.lu](mailto:info@fonction-publique.public.lu)  
63, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg

Centre de gestion du personnel et de  
l'organisation de l'État

63, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg

Avril 2022